

CONCOURS INTERNES D'ADMISSION À L'ÉCOLE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

POUR LE PERSONNEL SOUS-OFFICIER ET MILITAIRE DU RANG
ET LES ASPIRANTS



DEVENIR OFFICIER DE CARRIÈRE

Devenir officier de carrière représente plusieurs atouts que sont l'escalier social, une solde plus attractive et par la suite une pension plus élevée, l'accès à des responsabilités, une formation adaptée, valorisante et diplômante. L'École de l'air et de l'espace (EAE) a pour mission de former tous les officiers de l'armée de l'Air et de l'Espace en les préparant à devenir des combattants, des chefs militaires, des dirigeants et des experts du milieu aéronautique et spatial.

À l'issue de la scolarité à l'EAE et des formations de spécialité le cas échéant, les élèves officiers de carrière pourront devenir :

- Officiers de l'air (pilote de chasse, pilote de transport, pilote d'hélicoptère, navigateur officier systèmes d'armes, pilote d'avion à distance).
- Officiers mécaniciens de l'air (Officier spécialiste des systèmes d'information et de communication, officier spécialiste en cybersécurité, officier mécanicien aéronautique, officier spécialiste du domaine spatial, officier pompier de l'air, officier du transit aérien).
- Officiers des bases de l'air (officier spécialiste en informatique, officier contrôleur des opérations aériennes, officier contrôleur de circulation aérienne, officier planification et conduite des opérations aériennes, officier renseignement, officier fusilier commando parachutiste de l'air, officier défense sol-air, officier ressources humaines, officier infrastructure, officier capteur systèmes d'armes).

INTÉGRER L'ÉCOLE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

Conditions d'accès :

- Être sous-officier, militaire du rang ou aspirant et avoir effectué au moins 3 ans de service militaire effectif dans l'une des forces armées et formation rattachée

Au 1^{er} janvier de l'année du concours :

- Être âgé(e) de moins de 25 ans pour une intégration dans le corps des officiers de l'air.
La limite d'âge supérieure est portée à vingt-sept ans pour le militaire :
 - titulaire du brevet militaire de pilote du deuxième degré ;
 - titulaire du brevet militaire de navigateur, sous réserve d'avoir présenté une demande pour être affecté dans la spécialité de navigateur officier système d'armes.
- Être âgé(e) de moins de 33 ans pour une intégration dans le corps des officiers mécaniciens de l'air ou des officiers des bases de l'air.

Pour le concours interne sur épreuves :

- Être titulaire d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire général, technologique ou professionnel ou titre reconnu équivalent, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 4.




Pour le concours interne sur titres :

- Être titulaire d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique ou titre reconnu équivalent ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 6.

L'ÉCOLE DE L'AIR ET DE L'ESPACE VOUS OFFRE :

Concours interne sur épreuves :

Trois parcours au sein de l'EAE délivrant un diplôme «cadre des forces aérospatiales» valant grade de Licence => 1 année obtenue par validation des acquis professionnels + 2 ans de scolarité à l'EAE :

-  **Programme EGID** : Études sur la Guerre et Institutions de Défense.
-  **Programme TESA** : Technologies et Emploi des Systèmes Aérospatiaux.
-  **Programme NED** : Numérique et Échange de Données.

Concours interne sur titres :

Scolarité de 2 ans permettant une évolution vers un diplôme de niveau supérieur (Master 1 ou Master 2).

La scolarité peut être réduite à 1 an en fonction du diplôme détenu à l'intégration et des besoins de l'institution (cas d'un candidat détenteur d'un Master 2 par exemple).

INSCRIVEZ-VOUS ! 

